

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

## Séance plénière

---

**Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 – 9h30**

**Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois**

### Ordre du jour

- ❖ La séance plénière se tient de manière mixte (présentiel et en visioconférence).
- ❖ La Présidente et les membres du Bureau élargi, les auteurs des interpellations et des questions (orales ou d'actualités), ainsi que les rapporteurs sont autorisés en salle. Ils doivent intervenir en présentiel (pas de prise de parole à distance, sauf sur présentation d'un certificat de quarantaine). Il en va de même pour les membres du gouvernement.
- ❖ Pour les débats relatifs aux projets, propositions ou recommandations, le(s) auteur(s) peuvent intervenir en présentiel (doivent s'ils sont membres du Bureau élargi, sauf sur présentation d'un certificat de quarantaine), de même qu'un orateur mandaté par groupe politique. Les députés indépendants peuvent également intervenir en présentiel.
- ❖ Les autres députés suivent la séance en visioconférence et peuvent intervenir à distance.
- ❖ Le port du masque est obligatoire, sauf lors des prises de parole.

### 1. Communications

### 2. Interpellations

- 2.1. de Mme Delphine Chabbert adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant le code vestimentaire dans les règlements d'ordre intérieur des établissements scolaires
- 2.2. de M. Mohamed Ouriagli adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé, concernant la santé mentale et le sans-abrisme
- 2.3. de M. Jamal Ikazban adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de l'Action sociale, concernant la huitième édition de la semaine des aidants-proches

### 3. Questions orales

- 3.1. de M. Jonathan de Patoul adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, concernant la prévention aux accidents cardiovasculaires

- 3.2. de Mme Nicole Nketo Bomele adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, concernant le label allaitement « friendly »
- 3.3. de M. Jamal Ikazban adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le problème de santé publique lié à l'augmentation de la consommation de somnifères
- 3.4. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant l'art pour soigner les Bruxellois.es
- 3.5. de Mme Aurélie Czekalski adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant des écoles moins énergivores
- 3.6. de M. Kalvin Soiresse Njall adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant la rentrée académique dans l'enseignement supérieur
- 3.7. de M. Pierre-Yves Lux adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement, concernant les 100 ans des bibliothèques publiques
- 3.8. de M. Kalvin Soiresse Njall adressée à M. Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle, concernant l'avancement de la réforme de l'alternance à Bruxelles et des concertations entre entités francophones
- 3.9. de M. Christophe De Beukelaer adressée à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le suivi de la CIM Santé publique définissant les thèmes prioritaires en matière de substances psychoactives
- 3.10. de Mme Gladys Kazadi adressée à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant les mesures en place pour lutter contre le phénomène d'analphabétisation

#### **4. Question(s) d'actualité**

*(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)*

fixée(s) à 12h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés  
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21